

Compte Rendu CNFA du 16 novembre 2014

Présents :

Thomas Urban, Alban Schieber, Bérengère Portal, Carine Varlez, Aurélie Sotousek, Jérôme Denerf, Thomas Depondt, Thibault Picard

Excusés :

- Adrien Arjona
-

Ordre du jour

- Ouverture (TU)
- Positionnement du CNFA concernant Brian Clarke et ses organisations (TU / AIS)
- AFL Europe / Champions League (AIS)
- Présentation des candidatures à l'organisation de la Finale du Championnat et délibération (TU)
- Présentation des candidatures à l'organisation de la Coupe du Sud et délibération (TU)
- Stage Sélection Nationale Masculine (AU)
- Compétition Féminine (BP)
- Point championnat (AIS)
- Réflexion sur l'arbitrage : Comment sécuriser l'arbitrage du championnat ? (Tous)
- Logiciel SportEasy (JD)
- Elaboration du budget prévisionnel 2015 : quels projets pour chaque secteur (communication, développement, équipes nationales, etc...) (AuS / Tous)

1. Ouverture

a) Rappel des postes

- Thomas Urban – Président CNFA
- Alban Schieber – Responsable Communication
- Jérôme Denerf – Responsable Communication interne
- Aurélie – Responsable Finances
- Bérengère Portal – Responsable Filles
- Thomas Dupondt – Arbitrage / Sponsoring
- Thibaut Picard – Membre

b) Finalisation de la formation coach

Cette année, la formation coach va être relancée pour finaliser les formations en cours et provoquer de nouvelles formations. La finalisation des formations en cours sera du vendredi 13 février après-midi au dimanche 15 février après-midi (soit deux jours et demi). Une deuxième session aura sûrement lieu à l'automne 2015.

c) Finalisation de la charte d'engagement déontologique

Cette charte, disponible en annexe, a été validée par le Comité Directeur de l'UNSL des 11 et 12 octobre 2014, avec quelques modifications d'organisation du texte.

Le CNFA diffusera ce document à tous les présidents et par tout moyen moderne de communication à sa disposition.

En aparté :

- *Le CNFA est affilié à l'AFL Europe. Ceux-ci peuvent proposer des aides et subventions, notamment pour les nouveaux clubs, ci-dessous le lien d'accès :*
 - ➔ <http://www.afleurope.org/grants/>
- *Le compte-rendu de l'AG de l'AFL Europe est disponible auprès de Thomas.*
- *Emilien Martinez a démissionné du poste de Président des Toulouse Hawks.*
 - ➔ *Jérôme Denerf reprend la présidence.*

2. Positionnement du CNFA concernant Brian Clarke et ses organisations

Brian Clarke est un australien qui a initié les compétitions européennes de football australien jusqu'en 2009-2010. Il a beaucoup contribué au développement du football australien en Europe. Mais aujourd'hui il est plutôt dans une démarche de profit personnel. L'AFL Europe a proposé à Brian Clarke de travailler pour eux il y a 2 ans. Suite à son refus, il a été décidé que l'AFL Europe et toutes les équipes affiliées ne travailleront pas avec lui. Pour info, l'équipe d'Irlande va tenter de lui intenter un procès pour utilisation frauduleuse de ses informations.

On est uniquement affilié à l'AFL Europe et à Léo Lagrange, mais à aucune autre organisation. Si un club décide de participer à un événement organisé par Brian Clarke et son organisation, il est susceptible d'être radié par l'AFL Europe

Proposition : on décide et communique sur le fait qu'on refuse catégoriquement tout travail avec Brian Clarke. Cependant, il faut admettre qu'il contribue également au développement du sport, à discuter avec Ben en temps et en heure. Voici ci-dessous le lien pour accéder au site internet de Brian Clarke

→ <http://www.aflinternational.com/>

3. L'AFL Europe

a) Organisation Euro Cup 2015

Ben MacCormack a émis son souhait de vouloir réorganiser une Euro Cup en France. L'équipe à laquelle avait pensé le CNFA était Toulouse, mais Emilien a fait savoir que ça n'était pas possible. Thomas se charge de faire remonter à Ben que cette solution n'est pas possible.

Pour information, l'AFL Europe n'est pas une branche de l'AFL, mais est une association indépendante. En revanche, l'AFL fournit un budget de 150 000 \$AUD à l'AFL Europe. Le CNFA est affilié à l'AFL Europe et à l'Union Sportive de Léo Lagrange.

b) Champions league :

La compétition aurait lieu durant un jour et demi. Les Toulouse Hawks sont candidats pour organiser cette champions league. Cependant, nous souhaitons rappeler qu'avant de postuler à ce genre d'événement, il est nécessaire d'en référer au CNFA ainsi qu'à l'Union Sportive Léo Lagrange. Cette décision est aujourd'hui en stand-by suite à la démission d'Emilien, Jérôme doit faire le point avec lui.

4. Candidature finale championnat

Une seule candidature a été reçue, celle des Paris Cockerels.

→ Candidature approuvée à l'unanimité

5. Coupe du Sud

Aucune candidature n'a été reçue.

Cependant, l'événement est maintenu, une décision sera prise le 22 novembre pour voir qui de Toulouse, Bordeaux ou Thomas sur Pau se charge de l'organisation.

6. Stage Sélection Nationale Masculine

Andrew Unsworth, nouveau sélectionneur national des garçons, voudrait organiser un stage pour connaître mieux les joueurs actuels et potentiels de la sélection nationale.

Thibault se met en relation avec lui afin de faire le lien et de l'aider à organiser ce rendez-vous.

7. Compétition féminine

Le féminin connaît cette année un fort développement, puisque nous avons aujourd'hui un effectif de 29 filles au total, réparties dans 5 équipes.

En termes de compétition, la sélection nationale prévoit de participer à l'Anzac Cup le 25 avril. Il y aura également un match d'ouverture de la finale de championnat de France le 27 juin.

8. Championnat

Le règlement prévoit que la transmission se fasse au plus tard le mercredi suivant le match. Mais afin d'améliorer la communication de la compétition, il est demandé à chaque club d'envoyer pour le dimanche soir, les listes des joueurs et la feuille de score, par tout moyen rapide (photo via le téléphone, email, scan...).

Attention : il est important que tous les joueurs et arbitres soient licenciés avant chaque match.

9. Arbitrage

Afin de motiver un peu plus les volontaires à l'arbitre la question de leur rémunération forfaitaire se pose. Pour ne pas augmenter les frais d'arbitrage des clubs, la solution serait une prise en charge de cette rémunération via un sponsor. Le CNFA se donne jusqu'à la fin décembre pour y réfléchir.

Afin de préparer la deuxième moitié du championnat, Thomas Depondt, fera le tour des clubs pour recueillir les informations concernant les arbitres. En cas d'incertitude, les clubs ont jusqu'à 2 mois avant le match pour désigner un arbitre et en fournir les informations.

10. Développement

- Logiciel GAPS : propose des exercices et permet de construire une séance avec échauffement et les différentes parties du corps que l'on souhaite travailler
→ <http://aflcommunityclub.com.au/index.php?id=888>
- Logiciel SportEasy : Jérôme va communiquer sur le groupe Facebook sur ce logiciel qu'ils utilisent à Toulouse. Il permet de réaliser les compositions des équipes et de suivre les stats, notamment lors des matchs.
→ <https://www.sporteasy.net/fr/home/>
- Site AFL Community Club : Pour ceux qui veulent développer leurs compétences en matière de coaching, d'arbitrage ou autres, nous recommandons ce site de l'AFL qui met à disposition énormément de ressources gratuitement. (en anglais)
→ <http://aflcommunityclub.com.au>

11. Budget

- Réunion physique CNFA : une fois par an semble suffisant
- Vainqueur de championnat : remise d'une médaille au vainqueur (c'est la compétition la plus importante)
- Maillots EDF masculine : compléter le stock pour qu'il y ait 20 tenues complètes
- Maillots EDF féminine : acheter un jeu de maillots féminins
- Formation arbitrage : il faut continuer à organiser des formations même si ces 2 dernières ont eu un résultat moyen (3 formés à Toulouse, 4 à Paris)
- Formation coach : équivalent à un brevet fédéral ; 4 personnes interviennent (Thomas pour la gestion de club, Fred Zohar sur la pédagogie, Carine Varlez (Léo Lagrange) sur le sport en France, et Jean-Louis Llouquet médecin fédéral)
- ANZAC : événement maintenu, prévu le 25 avril

L'intérêt de ce texte est, d'abord, de souligner le rôle central imparti au CNFA dans la définition des principes fondamentaux qui doivent guider les acteurs du Football Australien français, dans la mesure où il est impliqué depuis longtemps dans la défense de l'esprit sportif, des valeurs du sport et de son éthique. De plus, en tant que représentant du Mouvement Léo Lagrange, le CNFA doit veiller au respect des principes qu'elle véhicule.

L'autre intérêt de cette charte est de mettre l'accent sur les questions éthiques et déontologiques, qui doivent être distinguées des règles du droit disciplinaire : si les premières constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société, le droit disciplinaire a pour fonction de sanctionner les comportements déviants, en définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application.

L'éthique et la déontologie ont une fonction préventive : il s'agit de définir, dans une profession ou un secteur d'activité déterminé, ses valeurs fondamentales et ses principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.

1. L'Éthique – Esprit sportif et valeurs du sport

- ❑ Principe 1.1. Avoir l'esprit sportif, dans le sport et dans la vie, c'est :
 - Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions, sportives et publiques
 - Être honnête, intègre et loyal
 - Être solidaire, altruiste et fraternel
 - Être tolérant
- ❑ Principe 1.2. Les valeurs fondamentales du sport sont :
 - Être ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique du Football Australien en France
 - Favoriser l'égalité des chances
 - Favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du Football Australien
 - Refuser toute forme de discrimination
- ❑ Principe 1.3. L'esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus.

2. Les devoirs des acteurs du sport

CHAPITRE 1 : LES ACTEURS DU JEU : sportifs, pratiquants, arbitres, dirigeants

- Principe 2.1.1. Se conformer aux règles du jeu
- Principe 2.1.2. Respecter tous les acteurs de la compétition : Partenaires, adversaires, arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs
- Principe 2.1.3. Se respecter soi-même
- Principe 2.1.4. Respecter les décisions de l'arbitre et de ses assistants
- Principe 2.1.5. S'interdire toute forme de violence et de tricherie
- Principe 2.1.6. Être maître de soi en toutes circonstances
- Principe 2.1.7. Être maître de son discours et de sa communication y compris sur le terrain, les réseaux sociaux et auprès des médias
- Principe 2.1.8. S'interdire tout jugement de valeur des différents acteurs du sport dans sa communication y compris sur le terrain, les réseaux sociaux et auprès des médias
- Principe 2.1.9. Accepter et Respecter les décisions et les engagements pris par l'AFL Europe, la Fédération Léo Lagrange, le CNFA et les clubs

CHAPITRE 2 : LES INSTITUTIONS SPORTIVES : Clubs, CNFA, Fédération Léo Lagrange

- Principe 2.2.1. Le CNFA est, sous la tutelle de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange, l'entité garante du Football Australien Français, .L'ensemble de ses décisions doivent servir l'intérêt général
- Principe 2.2.2. Les institutions sportives assurent le libre et égal accès de tous aux activités sportives
- Principe 2.2.3. Les institutions sportives veillent au respect des valeurs fondamentales du sport (sic partie 1) et à leur universalité
- Principe 2.2.4. Les institutions sportives favorisent la pratique féminine ainsi que l'égalité de présence des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes
- Principe 2.2.5. Les organisateurs de compétitions demeurent autonomes et indépendants et doivent rendre compte de leurs activités au CNFA et à l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange
- Principe 2.2.6. Les institutions sportives doivent contribuer au déroulement sincère et solidaire des compétitions sportives
- Principe 2.2.7. Les clubs favorisent un encadrement optimal des disciplines dont elles ont la charge à l'égard de tous les publics qui les pratiquent
- Principe 2.2.8.. Les institutions sportives doivent contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable
- Principe 2.2.9. Les clubs s'engagent à accepter et à respecter les décisions et les engagements pris par l'AFL Europe, l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange et le CNFA
- Principe 2.2.10 Le CNFA et les clubs doivent rester maîtres de leur communication et montrer l'exemple – celle-ci doit de plus respecter l'ensemble des acteurs du sport

3. Les principes directeurs de l'action des partenaires du sport

Quelques recommandations destinées à inspirer l'action de chacun des partenaires peuvent être formulées :

- ❑ Principe 3.1. Les parents sont les premiers supporters, il leur est recommandé de faire preuve de réserve et de recul. Ils n'emploient pas de mots et n'adoptent pas d'attitudes déplacés.
- ❑ Principe 3.2. Les spectateurs du sport doivent conserver, en toutes circonstances, une attitude mesurée, pacifique et respectueuse d'autrui. Toutes les formes de violence ou manifestation de haine, par le geste ou la parole, n'ont pas leur place dans une enceinte sportive ou en dehors.
- ❑ Principe 3.3. Les spectateurs doivent être respectés par les acteurs du jeu et pris en considération de manière appropriée par les organisateurs.

- ❑ Principe 3.4. Les commentateurs des enceintes sportives doivent diffuser leurs annonces ou messages avec retenue et ne jamais inciter à la violence verbale ou physique et à la haine.
- ❑ Principe 3.5. Les médias et les journalistes sont libres de s'exprimer et de critiquer. Ceux qui traitent ponctuellement des informations relatives au sport doivent avoir conscience de leur influence à l'égard des pratiquants, des institutions et du public et doivent donc veiller à ne pas atteindre l'homme ou le citoyen.

- ❑ Principe 3.6. Les partenaires économiques doivent adopter un comportement éthique. Ils doivent s'engager, dans leurs actions et dans leurs relations de partenariat avec les institutions sportives, à ne pas instrumentaliser le sport, influencer le déroulement des compétitions ou dénaturer les valeurs du sport.

- ❑ Principe 3.7. Les partenaires économiques devront s'attacher à renforcer la fonction sociale et éducative du sport.

- ❑ Principe 3.8. La promotion d'un partenaire économique ne doit pas se faire au détriment du sport.